

République Française
ooooOOoooo

Préfecture du Doubs à BESANCON
ooooOOoooo

Communes de PONTARLIER et La CLUSE ET MIJOUX
ooooOOOOoooo

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

*** Ce jour, trente-et-un mars deux mil vingt-deux,
*** Nous soussigné,

*** Gabriel LAITHIER, Commissaire enquêteur désigné le 28 janvier 2022 par Monsieur Thierry TROTTIER, Président du Tribunal administratif de BESANCON,

*** Vu l'article R 123-18 du Code de l'environnement et l'article 6 de l'Arrêté DCPAT-BCEEP-2022-03-002 signé le 3 février 2022 par Monsieur Philippe PORTAL, secrétaire général agissant par délégation pour Monsieur le Préfet du Doubs,

***Vu l'enquête publique unique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) du projet d'aménagement de la R.N n°57 sur la section comprise entre la place de la Gare à PONTARLIER et le carrefour « des Rosiers » à La CLUSE et MIJOUX et des acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation et à la déclaration de cessibilité des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet,

***Rapportons les observations formulées par le public et invitons le porteur du projet à fournir un mémoire en réponse.

PREAMBULE

L'enquête publique unique ouverte du lundi 28 février 2022 au jeudi 31 mars 2022 inclus, soit 32 jours consécutifs, s'est déroulée selon les modalités prévues et annoncées, sans aucun incident ou dysfonctionnement.

Le public a été informé :

- ✓ par l'affichage de l'avis d'enquête au (x) panneaux (x) des communes de PONTARLIER et La CLUSE et MIJOUX,
- ✓ par un affichage efficient aux abords du linéaire de la R.N. 57 à réaménager (6 panneaux)
- ✓ par les annonces légales publiées à deux reprises sur le quotidien L'Est REPUBLICAIN et l'hebdomadaire La Terre de chez Nous,
- ✓ par divers vecteurs de communication en particulier des articles de presse traitant du projet (sur le quotidien l'EST REPUBLICAIN) et les outils internes à la ville de PONTARLIER.

Outre la possibilité de consulter le dossier à sa convenance sur le site internet de la Préfecture du Doubs (en version dématérialisée) à l'adresse <www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres Enquêtes publiques)> et dans les secrétariats des deux Mairies concernées durant les horaires habituels

Dossier E 22000007/25 – D.U.P. et déclaration cessibilité pour travaux aménagement R.N. 57 à PONTARLIER (Doubs)
d'ouverture (en version papier), le public a disposé de la faculté de consigner ses appréciations, réclamations et suggestions :

- ✓ par voie électronique à l'adresse pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubriques précités),
- ✓ sur les registres d'enquête publique déposés en Mairies de PONTARLIER et La CLUSE et MIJOUX,
- ✓ par correspondance adressée à la Mairie de PONTARLIER, siège de l'enquête à l'attention de Monsieur Gabriel LAITHIER, Commissaire enquêteur.

Le public a bénéficié en outre de la possibilité de rencontrer le Commissaire enquêteur en toute quiétude et indépendance pour obtenir les précisions et explications souhaitées durant 6 permanences de chacune 3 heures. (4 en mairie de PONTARLIER et 2 en mairie de La CLUSE et MIJOUX).



Bilan de la consultation.

Le bilan de la consultation s'établit à :

- ✓ 84 observations sur le registre électronique,
- ✓ 14 correspondances déposées ou adressées au siège de l'enquête publique,
- ✓ 9 textes manuscrits au registre d'enquête à PONTARLIER et 10 à celui de La CLUSE et MIJOUX,

soit un total de 117 contributions.

En outre, une correspondance datée du 27 mars 2022, adressée sous pli recommandé avec avis de réception daté du 31 mars 2022 a été réceptionnée en Mairie de PONTARLIER et nous a été transférée ; nous l'avons réceptionnée le 8 avril 2022 et enregistrée sous n°14/C.

De plus deux envois sont parvenus hors délais sur le registre électronique et n'ont pu être pris en compte.

Nous établissons que 17 intervenants émettent un avis favorable motivé par l'incidence du projet sur la fluidité de la circulation.

Les avis défavorables s'élèvent à 49 et ils découlent généralement de trois arguments :

- le rapport coût/minutes gagnées,
- la quasi-certitude d'un report des difficultés plus en aval aux abords du carrefour Saint Claude ou de la Gare,
- la possibilité d'améliorer la situation par le développement des transports en commun et des modes doux de déplacement.

Enfin, 51 textes ne traduisent aucun avis, il s'agit surtout de contributeurs qui exposent un problème personnel relatif à une propriété ou à un commerce. Nous précisons que les résidents du quartier « Chapelle/Charpillot » se sont fortement investis pour communiquer leurs doléances.

Listage chronologique et teneur des observations reçues ou déposées.

A)- formulées sur le registre électronique (référéncées *Observation n°/R.E*)

Observation n°1/ R.E.

« « Madame Anne-Laure SORIN ne comprend pas que le réaménagement des routes constitue la priorité pour la région à l'heure des préoccupations climatiques, de la flambée des prix du carburant et de la volonté de diminuer nos empreintes écologiques. Elle s'interroge sur l'absence d'alternatives à la voiture individuelle. Elle souligne l'existence de voies ferrées la raréfaction des trains, la désaffectation progressive des petites gares et les difficultés rencontrées par les personnes isolées demeurant dans les villages appelées à se rendre en ville.

Elle juge aberrant que l'on ne s'attache pas à développer les transports en commun entre BESANCON et la Suisse comme solution à l'engorgement des routes. » » »

Observation n°2/R.E.

« « Monsieur Sylvain ROUSSEAU, copropriétaire à la résidence « Christine », 16 Avenue de l'Armée de l'Est demande si les parkings seront supprimés. Il précise que, dans l'affirmative, il conviendrait, dans la mesure du possible, d'aménager des aires de stationnement en bas de l'immeuble sur le terrain de la ville. » » »

Observation n°3/R.E.

« « Monsieur Pascal LEMAIRE, après avoir participé à toutes les réunions préparatoires, considère que le projet n'aura pas d'intérêt si le point névralgique des feux Place Saint Claude sur la rocade Georges POMPIDOU n'est pas réglé avant le début des travaux. Il juge fallacieux les arguments déployés contre un projet stratégique même s'il peut exister des problèmes fonciers. Il ajoute qu'il sécurise l'accès au Collège Malraux mais qu'il ne règle en rien le flux de 60% de frontaliers entre 16 heures 30 et 18 heures 30 et celui des Suisses le samedi matin dans le sens Suisse/Pontarlier, sans compter le trafic durant les weekend et les vacances scolaires.

Il développe d'autres arguments comme le pourcentage de circulation empruntant la rue du Commandant Valentin ou les difficultés en amont dans la traversée de la CLUSE et MIJOUX.

Le signataire conclut en soulignant qu'il demeure à la disposition du groupe de réflexion pour une expérience « in vivo » afin de développer ses propositions. » » »

Observation n°4/R.E.

« « Monsieur Patrick ne perçoit pas l'intérêt de tels travaux d'un coût élevé pour gagner 14 minutes. Il s'interroge sur la méthode employée pour déterminer ce gain de temps. Il estime qu'il serait préférable d'utiliser l'argent dépensé depuis 40 années pour réaliser une réelle déviation. Il observe qu'aucune réalisation de ce type ne passe au centre ville, il suffit de regarder CHAMPAGNOLE ou LONS le SAUNIER. » » »

Observation n°5/R.E.

« « Monsieur Jean LAHOURCADE, estime que les flux de circulation sud/nord à PONTARLIER découlent de l'aspect « entonnoir » de la ville. Il considère que seul, un vrai contournement est en mesure de résoudre les problèmes qui commencent dès 16 heures. Il estime que l'entretien des voies « mode doux » n'encourage pas une utilisation notamment en période hivernale. Il pense que si la question était posée aux

Dossier E 22000007/25 – D.U.P. et déclaration cessibilité pour travaux aménagement R.N. 57 à PONTARLIER (Doubs)
habitants d'un choix entre « grand contournement » et « aménagement de la R.N.57 actuelle », la réponse pencherait en faveur de la première solution. » » »

Observation n°6/R.E.

« « Madame Marine MAGNIN, sous le titre « belle initiative » espère que le projet parviendra à son terme avec la variante « A' » qui est la meilleure solution. Elle ajoute que beaucoup de personnes parlent de transports en commun ou du train, mais elles n'ont pas compris que la problématique va au-delà. Elle soutient le projet à 100%, et souhaite que les travaux débutent dans quelques mois. » » »

Observation n°7/R.E.

« « Monsieur Stéphane PARIETTI se demande comment il est envisagé sérieusement de faire passer la R.N. 57 devant la gare considérant le débit de cette nationale et la configuration de PONTARLIER. Il demande que l'Etat prenne le relais de l'incurie locale. » » »

Observation n°8/R.E.

« « Monsieur Daniel TROUTTET note que, après le coup des feux intelligents qui ont coûté pas mal d'argent pour rien car jamais opérationnels, on refait le coup d'un aménagement à l'entrée de PONTARLIER, côté Suisse.

Il se demande si les Elus sont passés sur le tronçon aux heures de bouchons qui ont lieu de la CLUSE et MIJOUX au carrefour des Rosiers et non après car, après avoir passé ce secteur difficile, le trafic est plus fluide. Il estime que l'on suscite une réflexion pour modifier la partie la plus roulante pour gagner quoi : RIEN. On déplace le problème avec l'engorgement de la ville. Il s'interroge sur la modification des feux du carrefour de l'Hôpital qui, parfois, bloquent pour rien car les cycles sont inadaptés. Un giratoire serait plus judicieux, l'emprise existe pour le réaliser.

Le signataire fournit sa réflexion afin de stopper des dépenses sans commune mesure avec la réalité soit une pseudo amélioration du problème. » » »

Observation n°9/R.E.

« « Madame Céline ..., après lecture du dossier et pour rejoindre certains commentaires, observe que les projets proposés laissent penser que le flux de véhicules va rencontrer un nouvel engorgement à la réunification des voies de circulation quelques kilomètres plus loin. Elle estime que, pour desservir PONTARLIER de manière plus fluide, le contournement complet constitue la meilleure option avec l'aménagement d'une voie et de plusieurs sorties.

La signataire ajoute qu'il lui paraît difficile de faire cohabiter sur cet axe très fréquenté les modes doux et les véhicules automobiles légers et poids lourds. Il convient de sécuriser pour les enfants les abords et le centre de la ville afin d'encourager les modes doux de déplacement.

Observation n°10 /R.E.

Madame Christiane FRENOIS exprime son désaccord sur ce projet qui ne permettra pas de gagner du temps pour aller en Suisse ou venir à PONTARLIER. Elle considère qu'il serait plus sage de conserver l'argent pour réaliser un tunnel ou un pont qui autorise la jonction avec le réseau suisse ou alors développer les transports interurbains afin d'alléger le nombre de voitures. Elle demande une vision plus grande avec ponts ou tunnels. » » »

Observation n°11/R.E.

« « Madame Christiane FRENOIS exprime à nouveau son désaccord sur le projet de travaux trop coûteux pour gagner 5 minutes. Elle poursuit en demandant en cas de réalisation des travaux, que les personnes allant travailler dans la même ville ou au même lieu, soient contraintes d'utiliser l'autocar ou le covoiturage. Il convient de ne pas oublier une route pour les cyclistes et les piétons. » » »

Observation n°12/R.E.

« « Monsieur Eric DELACROIX s'interroge sur l'abandon d'une piste cyclable en site propre qui devait passer derrière le Centre commercial des Rosiers, au niveau de la petite butte.

Il propose une voie sécurisée depuis le bas du Larmont jusqu'au carrefour des Rosiers et même plus loin. Cette piste permettrait aux nombreux cyclistes se rendant sur le pourtour du Lac de sortir de la ville de manière agréable et sécurisée. » » »

Observation n°13/R.E déposée en fichier joint.

« « Monsieur Jean-Claude COULET, dans un long texte transmis en fichier joint regrette l'aménagement d'une voie verte accolée aux couloirs de circulation des véhicules. Il en résulte, à son sens, une réelle menace sur la sécurité des cyclistes et un risque sanitaire par la respiration d'un air pollué.

Il préconise avec une argumentation soutenue :

- ✓ la réservation de l'emprise disponible pour la circulation automobile,
- ✓ l'aménagement d'une voie verte à partir du carrefour Saint Claude, suivre rive gauche du Doubs au long du chemin de la Fauconnière, puis le chemin forestier vers « Sandon » et poursuivre en bordure de la voie ferrée avec une protection grillagée.

Le signataire considère que cette proposition entraîne une réduction des coûts et l'offre d'un itinéraire agréable et sécurisé. Il conclut en précisant qu'il a conscience que cette solution formulée en 2018 et non examinée, en l'état encore imparfaite, mérite sérieusement d'être étudiée. » » »

Observation n°14/R.E.

« « Monsieur Michel GROS, demeurant à VILLERS-FARLAY (39) possède un logement 14 avenue de l'Armée de l'Est et se trouve directement impacté.

Il formule deux remarques et propositions en accord avec son copropriétaire :

- ✓ en échange du terrain concédé, il demande le remblayage de quelques mètres carrés de sa parcelle qui permettrait de garer ses véhicules et d'éviter de surcharger les aires de stationnement du secteur,
- ✓ la piste cyclable progresse à moins d'un mètre de l'entrée de sa construction ce qui constitue un réel danger. Il propose de prévoir le chemin piétonnier de ce côté. Il joint un plan explicatif. » » »

Observation n°15/R.E.

« « Monsieur Frédéric GROSPERRIN, demeurant à ETALANS, copropriétaire de la S.A.R.L « GD Constructions » propriétaire d'une cellule commerciale Rue des Rosiers, zone artisanale « L'AMBOUCHI » s'oppose au projet d'aménagement de la R.N.57 tel que prévu à cet endroit. Cette cellule a été acquise pour sa visibilité et les possibilités de stationnement.

Or, ces deux critères seront annihilés selon le projet en raison d'une plantation d'arbres, d'une expropriation partielle et, en sus la disparition du totem. Il ne comprend pas la délivrance du permis de construire alors que l'aménagement était en gestation. Il estime en conséquence avoir été lésé en achetant cette propriété. Il accepte une reprise par l'Etat et se dit prêt à négocier. » » »

Observation n°16/R.E.

« « Monsieur Jean-Claude RIOT note les deux remarques de l'Autorité environnementale à savoir une meilleure prise en compte du nombre de cyclistes et la nécessité d'un passage à faune de part et d'autre des massifs forestiers de LA CLUSE et MIJOUX.

Le signataire ajoute que, à plusieurs reprises, il a constaté des traces du félin (lynx boréal) sous le Pont des Rosiers où les voitures sont fortement ralenties. Il considère que ce passage à faune est un élément incontournable pour la cohérence et l'efficacité de ce projet d'aménagement. » » »

Observation n°17/R.E.

« « Monsieur Frédéric BESSON, espère que les travaux au carrefour des Rosiers supprimeront le premier point noir mais il restera le second c'est-à-dire le feu du bar « le Pelikans's » Rue du Stand.

Il propose une solution simple et économique, soit de mettre ce feu en position « clignotant » les jours ouvrés entre 16 heures 30 et 18 heures 30, soit de mettre ce feu en mode « clignotant » automatiquement et pour cinq minutes dès que le bouchon recule jusqu'au pont du chemin de fer par exemple. Ces solutions fluidifieraient le trafic sur la R.N.57 dans les deux sens. » » »

Observation n°18/R.E.

« « Madame Aline NICOD est propriétaire d'un local dans la zone artisanale de « L'AMBOUCHI » fortement impactée. Elle ajoute que plusieurs praticiens libéraux exercent dans ce local et que les travaux occasionneront nécessairement des difficultés d'accès et de bruit d'autant plus qu'elle œuvre dans les domaines de relations d'aides à la personne. Elle ajoute que le projet réduit l'aire de stationnement et il est impératif de disposer d'un certain nombre de places qui correspond à une obligation légale d'ailleurs.

La signataire s'interroge sur la construction d'une aire de stationnement en remplacement. » » »

Observation n°19/R.E.

« « Monsieur Florent VISENTINI, aux fins de réduire les bouchons à l'entrée de PONTARLIER propose de mettre les feux tricolores « au rouge » entre 16 et 19 heures pour la Rue Montrieux (descendante) sur le rond-point de la Rue des Granges et pour l'autre côté Rue Montrieux (montante) avec envoi de la circulation sur le rond-point de la gare. » » »

Observation n°20/R.E.

« « Monsieur Mark AMBUHL remercie pour la mise à l'enquête du projet et propose, en voie centrale, un couloir réservé aux transports en commun et véhicules de secours (2 sens) qui servirait de séparation avec les chaussées automobiles de part et d'autre. Il base sa proposition sur une implémentation au LOCLE après le passage du Col des Roches. » » »

Observation n°21/R.E.

« « Madame Corinne BOURDIN énonce sa satisfaction de pouvoir s'exprimer sur un vieux projet porteur de débats houleux avec une succession de discussions, d'études, de tracés, de manifestations, d'articles de presse ou encore de promesses. Elle précise avoir assisté en octobre 2018 à une réunion publique au cours de laquelle il a été clairement établi que toute déviation était morte et enterrée.

On parle actuellement d'élargissement de la R.N.57. Il existe les voies ferrées, les bus, mais rien n'est fait pour favoriser l'usage des transports en commun. Elle travaille en Suisse dans le « Val de Travers », 2 bus sont possibles à l'aller, un seul train ou 2 bus sont accessibles au retour. Elle considère que, en Suisse, la volonté du service public est un très bel exemple avec des cadencements réguliers qui font rêver.

Elle ajoute que la régulation d'accès par feu « aux Rosiers » est une honte après avoir lu une pancarte qui annonçait un coût de 250 000 €. Elle dresse ensuite le constat du dynamisme de la ville de PONTARLIER avec les nombreux frontaliers et la clientèle suisse dans les commerces locaux.

En conséquence et faute de défense d'un service public par l'Etat, la signataire est favorable au projet d'élargissement de la voie sud mais une réelle déviation aurait été préférable. Les craintes de déplacer les bouchons à hauteur de la gare ont été évoquées. Elle exprime également sa colère face au compte rendu de « l'Autorité environnementale » en particulier vis-à-vis des animaux ; avec une circulation en pointe de 1550 véhicule/heure et 28 000 véhicules/jour, l'environnement n'est-il pas déjà fortement impacté autant pour les habitants que pour les animaux.

En conclusion, la contributrice juge indispensable d'améliorer le flux de circulation sur la R.N.57. » » »

Observation n°22/R.E.

« « Monsieur Christian COSTE, demeurant à OYE et PALLET se rend plusieurs fois, par semaine à PONTARLIER et à différentes heures. Il considère urgent de faciliter, fluidifier la circulation de la Suisse et du Lac. Il ajoute avoir assisté à la réunion publique au Théâtre Bernard Blier et regrette fort, même si le coût est important, que le véritable contournement ne soit pas retenu. C'était la seule option garantissant un résultat. Il redoute que le projet « A' », certes moins onéreux n'apporte pas de grandes améliorations. Il estime que le doublement de la voie des carrefours « des Rosiers/ Malraux » n'apportera pas grand progrès car c'est après le giratoire Malraux que se forme le bouchon. Il ajoute qu'il convient de modifier d'urgence le carrefour avec la Rue du Stand si l'on souhaite fluidifier le trafic car c'est en ce point que se forme le ralentissement au seul feu sur le contournement. Il est nécessaire de trouver une solution pour le supprimer. Il estime que les habitants du quartier peuvent passer par le rond-point Rue des Granges pour se rendre « en ville ». Il admet que cette solution constitue un détour mais c'est la seule solution.

Le signataire reste à disposition pour échanger sur le sujet. » » »

Observation n°23/R.E.

« « Monsieur Jérémie D. après avoir bien lu le projet et à part une modification du cycle des feux, observe que rien ne semble concerner ce carrefour plutôt sensible dans le quartier et impactant la circulation. Il considère que c'est sans doute l'occasion d'aborder le manque d'accessibilité de la partie située au sud de la voie ferrée. Il observe que le trafic se concentre sur le Pont de la Rue des Granges, notamment poids lourds pour se diffuser ensuite dans le quartier résidentiel peu adapté à ce sujet.

Le signataire considère qu'il serait temps de penser à faire du Pont de la Rue du Stand, un accès adapté à toutes les activités et types de trafic, en creusant et en élargissant la route, en faisant passer la voie ferrée en dessous ou même en aménageant un 3^{ème} point de passage plus au sud auprès du Collège Malraux, point de passage supplémentaire sans doute utile actuellement et certainement plus que nécessaire à l'avenir. Un passage supplémentaire donnerait la possibilité de réduire ou supprimer la

Dossier E 22000007/25 – D.U.P. et déclaration cessibilité pour travaux aménagement R.N. 57 à PONTARLIER (Doubs)
circulation sous le Pont de la Rue du Stand et pourquoi pas d'envisager un carrefour sans feux qui augmenterait la capacité de la R.N. 57. » » »

Observation n°24/R.E.

« « Monsieur François TOURNIER adresse un salut confraternel aux futurs automobilistes qui emprunteront ou la Rue Tissot, ou la Rue de la Gare aux heures de pointe en essayant désespérément de s'insérer au rond-point de la Gare.

Le contributeur ajoute que, actuellement, pour cette simple manœuvre aux heures de pointe, il convient d'attendre que le feu de la rocade passe au rouge ; il n'ose imaginer les bouchons générés par l'allongement du feu vert sur la R.N 57 et la création d'une seconde voie avant le rond-point. L'attente devenant rédhibitoire, les usagers s'orienteront vers la deuxième sortie du quartier le Pont des Granges.

Monsieur TOURNIER, lors de la réunion publique durant l'enquête, a entendu une bizarrerie à savoir que tous les travaux étaient pris financièrement en charge par l'Etat à l'exception du carrefour Saint Claude. Hors, il aurait fallu saisir l'occasion pour réaliser un véritable rond-point, avec pourquoi pas des expropriations et démolitions de bâtiments ainsi qu'un élargissement du Pont Saint Claude. Il considère que les bouchons vont se reporter sur les ronds-points de la Gare, des Granges et du Tennis. Il conclut « *Tout ça pour ça...* » » »

Observation n°25/ R.E

« « Monsieur Adrien MEILLET juge les projets intéressants, les variantes « B' » et « C » plus abouties et complètes, le mélange des deux serait vraiment la solution pour les années à venir. Il estime que, s'il devait choisir, la variante « C » réduirait plus efficacement les flux alors que la variante « B' » permettrait de guider le flux plus longtemps avec un déplacement du problème vers le rond-point direction des GRANGES NARBOZ. » » »

Observation n°26/R.E

« « Monsieur Justo BARRERAS, présente sommairement son entreprise de station service / garage avec 6 employés et lui-même. Il se considère l'oublié du projet et n'a reçu aucune information sur son devenir sachant que les futurs aménagements devraient condamner irrémédiablement ses deux activités. Il souhaiterait être en mesure d'expliquer à son personnel ce qu'il adviendra de leur emploi. Il ajoute que, s'il tient compte des « on dit », les pistes de la station seront partiellement condamnées et l'entrée du garage inaccessible ce qui, malheureusement, condamne les deux activités avec des conséquences financières et morales par des licenciements et une cessation de paiement des investissements. » » »

Observation n°27/R.E

« « Madame Fanny PAGE, en cours d'achat d'un bien au « Moulin Maugain » vient d'apprendre qu'il est directement impacté par ce projet complètement fou. En effet, selon les plans disponibles, il lui semblerait que l'intégralité du terrain comprenant une quinzaine de places de stationnement soit « d'utilité publique », il s'agit d'un renforcement collé au bâtiment.

La réalisation d'une piste cyclable et d'un trottoir linéaire, en absorbant le parking, provoque l'obligation d'effectuer deux virages à 90 degrés pour pénétrer dans la cour. La signataire demande qu'on lui explique cette absurdité compte tenu que le bâtiment comporte restaurant et 3 logements en location. Elle ajoute que la commune de La CLUSE et MIJOUX exige trois places de stationnement pour chaque logement et qu'elle serait de ce fait dans l'illégalité.

La signataire parvient à lire que la variante « A ' » a été retenue, elle pensait qu'il convenait d'attendre la fin de l'enquête publique pour statuer. Elle juge insignifiant le gain de 14,5 minutes pour un coût de 14,5 millions d'euros et conclut en estimant que l'on déplace seulement le problème. » » »

Observation n°28/R.E.

« « Madame Sacha TISSOT, profondément préoccupée par ce projet en particulier par son coût, souligne qu'il existe deux lignes ferroviaires électrifiées en service : PONTARLIER-TRAVERS-FLEURIER-NEUFCHATEL et PONTARLIER/FRASNE – VALLORDE-LAUSANNE-Vallée de JOUX qui sont complètement sous-utilisées. Elles offrent une véritable solution alternative aux besoins en mobilité notamment avec la hausse du prix des carburants et du changement climatique. Elle espère que le budget provisionné servira à la mise en place d'un service ferroviaire efficace dans la région entre le haut-Doubs et la Suisse sans expropriation et sans artificialisation des sols. » » »

Observation n°29/R.E.

« « Monsieur Bertrand TYRODE, familier de l'itinéraire, considère que ce projet d'aménagement est comme tous ceux envisagés ou réalisés jusqu'ici absurde et inefficace. Il constate que les points de ralentissement se situent à La CLUSE et MIJOUX avec l'insertion des véhicules venant des VERRIERES et aux Rosiers avec les véhicules venant d'OYE et PALLET. Il estime que la mise à 2 voies et les expropriations n'auront aucun effet notable. Il s'agit d'un scandale financier et une urbanisation outrancière. Il est étonnant que, en 2022, une place plus belle ne soit pas réservée au cycle.

Il conclut que la vérité est que, à force d'urbaniser en tous sens, notamment pour des zones commerciales, plus aucun projet digne de ce nom (tunnel sous la Chapelle de l'Espérance par exemple) ne peut voir le jour. » » »

Observation n°30/R.E.

« « Monsieur François REICHARD, après avoir consulté les documents, estime que quelle que soit la solution envisagée, elle est simplement anachronique dans le monde actuel qui vise à plus de respect de l'environnement. Il convient de ne pas chercher à adapter cette route au flot de véhicules qui ne fera que s'accroître mais au contraire à diminuer le trafic.

Il poursuit en proposant quelques petits aménagements suffisants tels que :

- ✓ suppression des feux Saint Claude,
- ✓ interdiction de sectionner la R.N 57 en venant de la rue Montrieux ou la rue du Stand ;
- ✓ pas de ronds-points supplémentaires qui retirent la priorité à la route nationale ce qui est un non sens
- ✓ implantation d'un panneau stop au débouché de l'Avenue de l'Est et suppression du giratoire Malraux,
- ✓ accès des bus au Collège par l'arrière de l'établissement.

Une vision à long terme suppose :

- ✓ réduction du nombre de véhicules automobiles et multiplication des trains,
- ✓ retrait au maximum des poids lourds et construction d'une gare de ferroutage à FRASNE,
- ✓ déviation du trafic international vers la D 471 plus adaptée.

Le signataire conclut en espérant que les suggestions émises trouveront un écho. » » »

Observation n°31/R.E.

« « « Madame Sylviane HENRY, ne voit pas en quoi ce projet va fluidifier la circulation aussi bien au nord qu'au sud. La ville constitue un goulet d'étranglement et les différentes propositions ne font que déplacer les problèmes. La seule solution consistait en un grand contournement trop coûteux qui n'est plus envisageable.

Dès lors, il convient d'avoir une réflexion sur les transports en commun vers la Suisse par le train et le bus. La liaison BESANCON/PONTARLIER à 1 €,50 est une bonne initiative.

La signataire conclut en considérant que le projet est trop coûteux pour les moindres avantages qu'il va entraîner. » » »

Observation 32/R.E.

« « « Monsieur Mathieu RACLOT énonce un grand OUI au contournement de PONTARLIER, la circulation sur cet axe mérite un grand et beau projet de fluidification du trafic. » » »

Observation n°33/R.E.

« « « Madame Marie GILLIOT ne pense pas que le projet de contournement de PONTARLIER soit une solution viable, seul le problème est déplacé. Elle attend une réelle volonté de mise en place de service public, notamment ferroviaire. Elle ajoute que, en France, la suppression des liaisons ferrées contraint le recours à l'automobile. La mise en service de trains à destination de VALLORBE et NEUFCHATEL avec un cadencement de 30 minutes serait d'une intelligence remarquable. Les correspondances vers LAUSANNE et la Vallée de Joux existent déjà. Une réelle volonté dans ce sens constituerait une révolution et bien plus écologique/économique. » » »

Observation n°34/R.E.

« « « Monsieur Stéphane UTZ utilise beaucoup le tronçon PONTARLIER/METABIEF et LAUSANNE. Il juge cette route dangereuse et inadaptée au trafic actuel. Il ajoute que, demain, il sera trop tard. Il juge anormal de ne pouvoir parcourir l'itinéraire PONTARLIER/ LAUSANNE (66 km) en un minimum d'une heure et beaucoup plus avec les bouchons, les accidents et la circulation saturée. Il espère vivement que des solutions soient apportées Le signataire se dit prêt à aider au financement pour construire un axe rapide avec péage. » » »

Observation n°35/R.E.

« « « Monsieur Patrick BOURQUE considère que nous sommes à la porte d'une catastrophe sans précédent pour l'espèce humaine en raison des bouleversements environnementaux, les mesures à hauteur des défis ne sont pas prises. Les projets et travaux sur la R.N 57 poursuivent dans le « grand suicide collectif ». Il estime que les alternatives pour réduire l'usage de la voiture individuelle n'ont pas été ou très sommairement étudiées. Ainsi, la règle qui est l'évitement n'a fait l'objet d'aucune étude sérieuse.

Il ajoute que le gain théorique de 14 minutes ne justifié pas de tels dégâts sur l'environnement et l'élargissement de la route accentuera très fortement la coupure existante pour la faune sauvage et notamment le lynx.

Il conclut en estimant que, après avoir pris conscience des conséquences écologiques de nos modes de vie, il convenait de changer rapidement notre façon de penser et d’appréhender le monde, bouleverser nos habitudes et renoncer à ce genre de projets éco-suicidaires. » » »

Observation n°36/R.E.

« « Madame Valérie LORDIER, réside Rue du Stand à PONTARLIER et communique son opposition à ce projet. » » »

Observation n°37/R.E.

« « Monsieur Fabien DACHAUD, en résidence aux abords de PONTARLIER, vit malheureusement l’expérience des difficultés de circulation pour la traversée de la capitale du Haut Doubs en raison d’un trafic croissant en partie imputable aux travailleurs frontaliers.

Il exprime sa préférence pour la variante « A’ » avec aménagement du carrefour Saint Claude ; cette variante représente un bon rapport « coût/impact/bénéfice ». Les aménagements au-delà du tronçon « Les Rosiers/Malraux » s’avèrent essentiels à la fluidité. » » »

Observation n°38/R.E.

« « Monsieur Adrien DODANE observe que le projet tente de remédier à la portion la plus problématique de la R.N. 57. Il se révèle certes moins ambitieux qu’une réelle déviation mais devrait permettre un gain de temps sans atteinte à l’environnement. De plus, il offre des pistes cyclables ; il partage l’avis des signataires qui appellent à augmenter l’offre de transports en commun mais ces projets doivent être conduits en parallèle afin que les bus ne soient pas pris dans les embouteillages du soir. » » »

Observation n°39/R.E.

Monsieur Jean-Marie D., usager ponctuel de ce secteur constate que la circulation aux heures de pointe est problématique. Il lui apparaît que la solution proposée semble répondre aux contraintes locales et de ce fait, il énonce un avis favorable.

Observation n°40/R.E.

« « L’association « APIC » s’interroge sur le projet d’aménagement de la R.N. 57 avec un coût de 14 millions d’euros pour un gain de temps de 14 minutes. Elle ne comprend pas comment envisager une telle chose à une période où les priorités vitales fondamentales sont la préservation de la biodiversité, l’économie énergétique, la conservation des espaces verts en arrêtant l’artificialisation des sols.

Elle se demande s’il convient de privilégier la vitesse et l’individualisme ; ne serait-il pas plus raisonnable d’utiliser les fonds pour développer les transports collectifs qui pourraient être mis en place par l’Etat, les Collectivités territoriales ou les entreprises frontalières, impulser une politique communautaire de covoiturage et promouvoir les déplacements sécurisés en « modes doux ».

L’Association invite à s’inspirer de ce qui est fait à THONON, ville semblable à PONTARLIER avec les « pendulaires du Léman ». Elle propose une réflexion sur la création d’une voie rapide réservée aux transports en commun et véhicules en covoiturage et une voie, lente pour les voitures particulières. Elle conclut en estimant qu’il existe des alternatives au « tout voiture » et qu’il est encore temps pour les explorer et les mettre en œuvre. » » »

Observation n°41/R.E.

« « « Monsieur Vincent RIQUET est opposé à ce projet car il n'apporte aucune solution pérenne au problème de l'engorgement à l'entrée de PONTARLIER, le gain de temps est dérisoire au regard des sommes à engager et des impacts environnementaux.

Il ajoute que ce projet privilégie la voiture dans un contexte d'augmentation du prix des carburants alors qu'il serait souhaitable de rechercher d'autres solutions afin de promouvoir d'autres moyens de transport (voies ferrées entre la France et la Suisse, aménagement de parking de covoiturage, pistes cyclables et piétonnes sécurisées. » » »

Observation n°42/R.E.

« « « Madame Françoise RABOLIN juge le projet trop couteux pour le gain de temps indiqué. Elle pense qu'il ne résout pas les problèmes et que l'accès des ronds-points reste compliqué pour les cyclistes en général et les enfants se rendant au Collège Malraux en particulier. » » »

Observation n°43/R.E.

« « « Monsieur Eric DELACROIX constate que plusieurs contributeurs demandent la suppression ou le blocage des feux du carrefour Saint Claude alors que d'autres proposent d'inviter les habitants à utiliser le Pont des Granges. Il ajoute que le quartier de « Charpillot » a une population égale à celle du village de DOUBS et que le développement de ce quartier a été réalisé sans pratiquement aucune aide publique.

Il ajoute que les enfants fréquentent l'École primaire Cyril CLERC et traversent quatre fois par jour la rocade alors que, pour information, les vaches de la plaine de l'Arlier disposent de tunnels protégés et les skieurs des Hôpitaux et du Pré Poncelet bénéficient de passerelles. Il estime que les limitations d'accès à ce quartier lui paraissent injustes. Il considère que la problématique de ce quartier doit absolument être intégrée dans le projet car il n'existe pas deux catégories de contribuables. » » »

Observation n°44/R.E.

« « « Monsieur Michel GROS, pour compléter son message adressé le 8 mars 2022 (Observation n°14/R.E.), adresse deux photographies qui correspondent à sa demande de remblaiement permettant le stationnement des véhicules après les travaux de la R.N. 57. Il rappelle que le bâtiment se situe au n°14 Avenue de l'Armée de l'Est et qu'il est également occupé par deux copropriétaires Monsieur COLIN et Monsieur COLAS. » » »

Observation n°45/R.E.

« « « Monsieur et Madame Vincent TRIPP considèrent beaucoup trop important le trafic de poids lourds sur la R.N 57 alors que cet axe est emprunté quotidiennement par de nombreux enfants et parents pour se rendre à l'école. Il convient donc de penser à leur sécurité face à une circulation accrue.

Observation n°46/R.E.

« « « Madame ou Monsieur DROZ-BARTHELET estime que, avant de dépenser des sommes astronomiques pour un projet dont l'efficacité n'est pas démontrée sur le long terme, il conviendrait de calculer les bénéfices réalisés en développant les transports collectifs (bus et trains), le covoiturage et les mobilités douces.

Le (la)signataire s'oppose au projet. » » »

Observation n°47/R.E.

« « « L'association « Selle Vous Plait Vélo Pontarlier », créée en décembre 2020, fédère 90 adhérents qui se mobilisent autour des mobilités douces. Elle aborde dans une longue contribution les contacts établis avec le Maître d'ouvrage, l'état actuel des lieux de la zone et les aménagements indispensables afin d'obtenir une continuité lisible et sécurisante.

L'Association constate que la question des mobilités douces a bien été prise en compte mais avec des aménagements de qualité insuffisante par exemple pour qu'un parent de La CLUSE et MIJOUX laisse raisonnablement son fils se rendre en vélo au collège ou au lycée à PONTARLIER. Elle dresse ensuite un constat du trafic figurant au dossier et précise la place occupée actuellement par les cyclistes.

L'Association demande en particulier diverses améliorations tout au long du linéaire, signale deux points noirs et formule plusieurs propositions. Elle éclaire son propos avec croquis et précise que les sollicitations formulées rendraient le projet conforme avec les prescriptions de la Loi L.O.M. (Loi d'Orientation des Mobilités). » » »

Observation n°48/R.E.

« « « Madame Vanessa MOREAU, pour la Société « PONTIM-IMMO de France », indique que le projet ne convient pas à l'ensemble des copropriétaires de la zone commerciale « Espace Joux ». Elle précise deux sujets d'achoppement :

- ✓ le stationnement avec un impact négatif sur 25 places de stationnement alors que le permis de construire a été délivré dans le respect des prescriptions du nombre de places de stationnement pour les surfaces commerciales,
- ✓ la visibilité réduite pour cette zone commerciale en contrebas de la R.N 57 dont la vue sera altérée par l'érection d'un mur hauteur un mètre et la plantation d'une haie végétale.

La signataire ajoute que la seule indemnisation d'une expropriation partielle ne saurait être une réponse adaptée à l'impact économique majeur du projet sur l'ensemble des entreprises implantées en ce lieu ainsi que sur la valeur des cellules commerciales. Elle conclut en précisant qu'elle ne s'oppose pas au projet mais demande sa modification afin de tenir compte de ces deux problèmes majeurs de visibilité et d'accessibilité.

Observation n°49/R.E.

Monsieur Eric PERNIN, de la société NOXITY émet diverses doléances :

- ✓ demande d'un accès direct via la réalisation d'un chemin à créer au bord du Doubs afin de supprimer les inconvénients du terre-plein central qui interdit la traversée de la route et impose l'emprunt d'un giratoire,
- ✓ rétablissement des emplacements supprimés de stationnement par la réalisation d'une aire de 4 places à aménager à côté des garages existants,
- ✓ construction d'un mur de soutènement à charge de l'Etat afin de pallier aux risques provoqués par le passage rapproché des camions résultant de l'élargissement de la chaussée,
- ✓ indemnisation financière car la copropriété, dévalorisée par le rapprochement de la route se voit privée d'une partie du terrain objet d'une demande publicitaire forte (4800 € H.T annuel durant 6 ans).

Les copropriétaires souhaitent :

- ✓ obtenir des éclaircissements sur l'accès à la copropriété, notamment le maintien du profil en travers,

- ✓ conserver le passage « piétons » pour accès à la boulangerie. » » »

Observation n°50/R.E.

« « « L'association du quartier « Charpillot- Chapelle », dans une longue intervention :

- rappelle dans un premier temps les difficultés existantes au sein de ce quartier de 2000 habitants, difficultés aggravées par son implantation séparée de la ville par la voie ferrée et un développement constant,
- décrit les possibilités réduites de jonction à savoir une entrée-sortie complète par le Pont des Granges et une entrée-sortie alternée par le passage inférieur de Saint Claude,
- regrette une certaine indifférence des Autorités qui ne proposent que la seule modification du fonctionnement des feux tricolores du carrefour Saint Claude,
- note que, selon la DREAL ce secteur se situe hors emprise de la R.N. 57 et incombe aux Autorités locales,
- demande que le croisement Saint-Claude soit inclus dans le projet et la dynamique engendrée par l'Etat, la Ville et Madame la Députée contribue à l'avancement de ce dossier afin d'aboutir sur un désenclavement, notamment en faisant pression sur la S.N.C.F gestionnaire du passage inférieur Saint-Claude.

Le signataire conclut en indiquant que l'absence de traitement en profondeur du carrefour Saint Claude compromet réellement les attentes de l'aménagement de la R.N. 57 et engendre un point de fixation au centre de la ville. » » »

Observation n°51/R.E.

« « « L'association « Charpillot-Chapelle » communique une observation rigoureusement identique à celle enregistrée sous le n°50 /R.E. avec seulement l'inversement des deux termes de l'association. » » »

Observation n°52/R.E.

« « « Monsieur OURAHMOUNE, demeure à La CLUSE et MIJOUX communique son avis favorable pour les travaux d'aménagement tels que décrits dans la variante retenue. Il formule néanmoins plusieurs remarques ou suggestions :

- ✓ limitation de la vitesse à 50 km/h sur le tronçon la CLUSE et MIJOUX / PONTARLIER,
- ✓ création d'un passage « piétons » à hauteur du n°13 « Les Rosiers »,
- ✓ précision sur l'accès direct à partir de ce même n°13 à la route de la Suisse sans effectuer le tour en bas du tunnel de la CLUSE, revenir vers PONTARLIER afin d'emprunter le premier rond-point pour repartir vers la Suisse,
- ✓ avis favorable à une piste cyclable ainsi qu'à une voie réservée aux résidents afin d'éloigner la route des parkings avec réduction des soucis de déneigement connus actuellement,
- ✓ souhait d'aménagement de places de stationnement à hauteur du n°13 qui offre de l'espace disponible. » » »

Observation n°53/R.E.

« « « Madame ou Monsieur A. CORNE communique son avis très favorable à cet aménagement qui facilitera les déplacements des locaux, des frontaliers et des touristes tout en préservant les riverains. » » »

Observation n°54/R.E.

« « Madame Michèle P. pense que cet aménagement est une nécessité absolue pour les usagers, le territoire frontalier et les résidents aux abords de la R.N. 57 car la situation actuelle est insupportable. » » »

Observation n°55/R.E.

« « Madame Eliane GILLET, usagère régulière de la R.N. 57 de BESANCON à la Suisse est favorable à 100% à cet aménagement. Elle liste les désagréments actuels et précise que l'amélioration bénéficiera également aux transports en commun et au covoiturage. » » »

Observation n°56/R.E.

« « La S.A.S. « Aux Doux Fournils », représentée par Monsieur Philippe ROY, sous le timbre du Cabinet d'Avocats « Société Inter-Barreaux d'Avocats » siège à BESANCON, au long d'un texte de 6 pages élaboré par Maître Estelle BROCARD, présente dans un premier temps la société, le lieu de son implantation et ses activités. Elle formule ensuite diverses observations qui concernent :

- ✓ l'accès et le nombre de places de stationnement :

Le dossier circonscrit le périmètre de la déclaration d'utilité publique au droit du bâtiment de la boulangerie avec intégration des places de stationnement ; la présentation du projet matérialise des places de parking mais il n'est pas indiqué que des places seront réalisées pour l'accès à la boulangerie, comme il n'est pas précisé les mesures prises par l'aménageur pour l'accès durant les travaux. Le signataire s'inquiète de la suppression et du non remplacement de places essentielles pour un commerce, cet état de fait génère un impact direct et conséquent sur l'activité. Il est impératif que le projet rétablisse le nombre de places existantes actuellement et ce, également durant les travaux.

- ✓ l'incohérence entre les dossiers déclaration d'utilité publique/enquête parcellaire.

Le dossier de déclaration d'utilité publique qui instaure un périmètre intégrant les parkings alors que le dossier d'enquête parcellaire indique une emprise à prélever sur la parcelle AO n°13 de 17 m². Cette emprise ne correspond pas au périmètre plus important de la déclaration d'utilité publique qui établit ainsi une incohérence.

- ✓ l'accès au commerce par la R.N. 57.

La boulangerie est actuellement accessible à partir de la R.N. 57 dans les deux sens de circulation. Le projet limite l'accès au sens Sud/nord ; il est évident que la clientèle, contrainte de virer à un giratoire, n'effectuera pas le détour. Le projet, dans la forme proposée prive la boulangerie de 50% de sa clientèle qui s'élève à 4332 personnes/semaine soit 619 personnes/jour. Le dossier n'aborde pas la problématique de l'accès à la boulangerie durant et après les travaux.

La signataire, en conclusion, souligne les insuffisances du dossier en ce qui concerne les caractéristiques principales de l'aménagement et la prévision du rétablissement des accès et, en cas d'impossibilité, les aménagements prévus pour accorder un accès aisé. Elle ajoute qu'il existe une rupture de l'égalité devant les charges publiques ; elle considère que la boulangerie subit de lourdes et particulières charges que la généralité des citoyens n'encourt pas. Elle rappelle enfin que le projet impose un lourd sacrifice financier qui ouvre le droit à solliciter réparation. Elle argumente ce propos en citant le montant du chiffre d'affaires, la perte estimée de clientèle et le nombre de salariés actuels (25). » » »

Observation n°57/R.E.

« « Madame Aude MARMORAT qui a choisi de ville dans la ville frontalière de PONTARLIER, utilise la R.N 57 en voiture pour ses déplacements professionnels et ses déplacements personnels à pied, en vélo ou en voiture.

Elle considère que le projet a pour but de raccourcir hypothétiquement et provisoirement le temps de trajet pour des personnes qui ont pertinemment choisi de résider loin de leur lieu de travail. Dès lors, elle ne voit pas pourquoi elle accepterait la dégradation de son cadre de vie ainsi que l'augmentation du trafic et de la vitesse. Elle propose une zone « 30 » pour sécuriser le passage et la sortie du quartier « Chapelle-Charpillot » zone de balades et de trajets scolaires vers les établissements Saint JOSEPH et Cyril CLER.

Elle poursuit en estimant qu'une « voie verte » se situe dans un environnement « vert » et non aux abords de la R.N 57, elle demande pour quelles raisons cette piste cyclable n'utilise pas le passage derrière la Z.A.C des Rosiers. Elle considère que l'aménagement doit s'inscrire dans les mobilités de demain et non dans celles d'hier avec des solutions alternatives comme une voie réservée au covoiturage et transports en commun. Elle conclut en estimant que la somme de 20 millions d'euros doit être consacrée à un projet durable écologiquement mais également dans l'esprit des usagers de demain qui ne seront pas que des automobilistes. » » »

Observation n°58/R.E.

« « Madame Marion FRANCOIS, habitant Rue de la Chapelle, utilise quotidiennement le pont Saint Claude pour se rendre au travail, à la crèche ou en ville. Elle considère que ce pont ne doit pas disparaître mais être aménagé exclusivement pour les voitures avec la création d'un autre passage réservé aux piétons. La fermeture du Pont Saint Claude provoquerait un détour énorme et, pour cette raison, elle est très défavorable au projet. » » »

Observation n°59/R.E.

« « Monsieur Julien RUELLET estime que le projet favorise l'utilisation de la voiture personnelle, d'en favoriser le développement avec un retour rapide à la situation actuelle. Il propose de réorienter le budget alloué vers les mobilités douces, les transports en commun ou le covoiturage. » » »

Il demande une meilleure prise en compte des mobilités douces et la réservation de la 2^{ème} voie aux véhicules transportant plus d'une personne afin de favoriser le covoiturage.

Observation n°60/R.E.

« « Monsieur Gérard VOINNET, liste les raisons de refuser l'utilité publique du projet :

- ✓ il isole les difficultés de la R.N.57 à la sortie sud de PONTARLIER alors qu'elles sont beaucoup plus étendues ; il convient de repenser la circulation de façon plus globale au lieu de se focaliser sur un petit segment,
- ✓ il ne prend pas en compte toutes les possibilités de transports collectifs. Il serait utile d'examiner la création d'une troisième voie dédiée uniquement aux autocars et covoiturage,
- ✓ le calcul des flux néglige l'itinéraire par Les FOURGS ; les déplacements pour l'heure ne sont pas très importants mais il n'est pas permis d'ignorer une reprise d'activité dans la région de Sainte CROIX (Suisse),
- ✓ les habitants du quartier Saint Claude sont les grands oubliés ; l'Etat prend à sa charge l'aménagement des carrefours Malraux et de la Gare, il abandonne curieusement à la ville de PONTARLIER le problème de l'intersection Saint Claude qui génère des dangers avec parfois le non respect des feux tricolores,
- ✓ l'augmentation de la capacité à l'entrée du rond point VILLINGEN-SCHWENNINGEN n'est assorti d'aucune mesure de ce genre à la sortie.

Le signataire conclut que l'utilité publique du projet n'est pas démontrée et il estime que les insuffisances et inconvénients sont supérieurs aux supposés avantages. » » »

Observation n°61/R.E.

« « « Monsieur Jacques FERRY juge le projet incohérent par la création de deux voies entrantes du carrefour des Rosiers au giratoire Malraux puis une seule voie au long de l'établissement Nestlé, les feux de Saint Claude puis la création de deux voies à l'entrée du giratoire de la gare et une seule voie ensuite.

Il considère que l'îlot séparatif des voies entrante et sortante est source d'accidents et des problèmes lors du déneigement. Il ajoute que le feu de régulation de la R.D 437 aurait pu fonctionner s'il avait été mieux réglé, entretenu et protégé du sel de déneigement stocké sur le regard des commandes.

Il conclut en précisant que l'interdiction des « tourne à gauche » allonge les parcours. » » »

Observation n°62/R.E

« « « Madame Astrid GABET, constate avec son mari que la circulation est fluide en semaine une bonne partie de la journée, la période de bouchons se produit de 16 heures 30 à 18 heures 30 environ, soit 2 à 3 heures par jour. Une période de bouchons a lieu également le samedi matin entre 10 et 12 heures.

La signataire observe que le problème se situe au niveau du feu rouge avant la gare de PONTARLIER, ce qui fait réfléchir sur l'opportunité d'une deuxième voie entre les Rosiers et Malraux. Elle ajoute que la piste cyclable à côté de la route ne paraît pas sécurisée et agréable ; il serait sans doute plus judicieux de créer une voie verte en passant par le sentier de la Fauconnière en prolongeant la voie existante entre ARCON et PONTARLIER.

Madame GABET conclut en espérant que sa contribution permette de trouver la meilleure solution possible. » » »

Observation n°63/R.E.

« « « Monsieur Nicolas LUSSON, en réponse à un courrier traitant de désenclavement, se trouve surpris par le terme employé, compte tenu qu'il s'agirait de faire passer l'accès du pont en face du « Pélican » en sens unique. Une telle mesure contraindrait tous les riverains du quartier à emprunter le Pont des Granges pour se rendre en ville ou au travail. Il s'agirait alors d'un enclavement. Il ajoute que, frontalier et pratiquant cet axe quotidiennement, il est certain que la solution ne sera pas trouvée en adoptant cette mesure.

Il estime que la solution consiste en un renforcement des transports en commun sur l'axe PONTARLIER/ NEUFCHATEL mais surtout PONTARLIER/LAUSANNE. » » »

Observation n°64/R.E.

« « « Madame Delphine ANDRE souhaite une véritable piste sécurisée et partagée de la sortie de PONTARLIER jusqu'aux abords du Lac Saint Point et un parc de stationnement voitures aux extrémités de l'aménagement afin de faciliter le covoiturage. » » »

Observation n°65/R.E.

« « « Monsieur BARTHOULOT juge que toutes les variantes, y compris la variant « A' » représentent un gros budget pour un gain de temps minime. Il ajoute que les nuisances et la pollution des habitants de La CLUSE et MIJOUX ne sont pas prises en considération dans cet aménagement.

Il conclut que, à l'heure où il est urgent de diminuer les émissions de carbone, il convient de s'orienter vers d'autres solutions pour diminuer le trafic : transports en commun, covoiturage. » » »

Observation n°66/R.E. (reçue à double reprise)

« « Monsieur Gérard MAIRE considère que cet aménagement n'apportera pas la réponse à la problématique pour laquelle il a été initié.

En effet, PONTARLIER est un entonnoir et l'ajout d'une deuxième voie sens sud/nord ne va pas contribuer à réduire le temps d'attente. Il juge que la création d'un rond-point à hauteur du Collège Malraux est une bonne chose sous réserve de faire disparaître celui existant. Il ajoute qu'une réflexion supplémentaire s'avère indispensable au niveau du carrefour Saint Claude, n'est-il pas possible à minima d'installer des feux dits « intelligents » ?...

Il poursuit en observant que ce projet apporte de la sécurité et un embellissement de la ville plutôt austère en ce secteur. Il convient de ne pas se tromper et de ne pas vendre du rêve. Il souhaite que ce projet, vu les contraintes qu'il génère (dévoisement des réseaux, acquisitions foncières, indemnisation, démolition et construction d'ouvrages etc.....) ne soit pas un « pansement sur une jambe de bois ». » » »

Observation n°67/R.E.

« « Monsieur Christian VEAUX demeurant dans le quartier Chapelle/Charpillot et connaissant les difficultés rencontrées est surpris que cette problématique n'ait pas été abordée dans ce projet. Il lui apparaît que l'aménagement du carrefour fait partie intégrante de la R.N.57 au même titre que l'aménagement de la zone commerciale des « EMBOUCHIS ». Il conclut en estimant que ce projet dispendieux n'apportera aucune amélioration, voire le contraire. » » »

Observation n°68/R.E (reçue à double reprise).

« « Monsieur Jean-Pierre WETZEL considère que le projet n'apportera aucune amélioration pour un coût exorbitant ; la déviation de PONTARLIER et la CLUSE et MIJOUX constitue la seule solution. Il observe que les giratoires sont sources de ralentissements.

Le signataire juge souhaitable de séparer complètement la voie douce piétonne et cyclable sur les pistes forestières soit derrière la zone de « l'EMBOUCHI » et COFRECO » pour rejoindre le Collège Malraux soit de l'autre côté du Doubs derrière le Château SANDON. Il pense que la création d'un giratoire au niveau de la zone d'activités de « l'EMBOUCHI » ralentira le trafic et il pense souhaitable de donner l'accès au Collège Malraux en passant derrière « COFRECO ». Il estime que tout accès, toute voie d'insertion, toute traversée par passage « piétons » perturbe la fluidité du trafic. Il s'est arrêté devant la boulangerie pour céder le passage à un piéton et il a été percuté à l'arrière par un autre véhicule ; cette collision a provoqué un bouchon monstrueux. » » »

Observation n°69/R.E.

« « Monsieur Philippe LARROQUE, directeur de l'usine Nestlé à PONTARLIER, apporte des réponses à l'enquête parcellaire. Il relate dans un premier temps l'essentiel du projet puis aborde la question de l'expropriation des parcelles A.P n°90 et 102 aux fins d'aménager un bassin de rétention et de régulation des eaux de ruissellement avant rejet dans le milieu naturel. Il précise que ces terrains sont classés en zone « UB » et « UD » au Plan Local d'Urbanisme. Il rappelle l'existence de cinq variantes et le choix de la variante « A' » qui se démarque de la variante « B » par un impact foncier plus faible.

Il précise que l'impact foncier pour la société Nestlé demeure considérable car elle rend inutilisable une parcelle constructible de plus d'un hectare alors que la pression foncière s'avère importante sur cette ville frontière.

Le signataire relate la position de deux intervenants à savoir la Communauté de communes du Grand PONTARLIER et la Préfecture du Doubs. Il observe l'absence de discussions des différentes hypothèses. Or, il existe un emplacement alternatif dans le secteur appartenant aux Collectivités locales et, à défaut d'emplacement alternatif, il serait également possible d'étudier le déplacement de l'ouvrage sur la pointe du terrain de sorte à réduire considérablement son impact.

L'intervenant propose en annexe 1, un plan d'implantation avec deux variantes :

- ✓ une implantation sur le terrain Nestlé mais parcelle AP 102 en pointe de la parcelle,
- ✓ une implantation sur la parcelle AO 85 déjà expropriée par la Mairie. » »

Observation n°70/R.E.

« « Monsieur Patrick NOBLET Président de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports de Bourgogne Franche-Comté (F.N.A.U.T) émet diverses observations.

Le signataire, dans un premier temps, rappelle le contexte et la forme de l'enquête publique. Il souligne l'organisation d'une réunion publique d'information et d'échange et l'existence de documents redondants accessibles par différents moyens avec une enquête parcellaire concomitante.

Il constate ensuite que le projet ne concerne qu'un maillon d'un axe européen qui semble sous tendre l'activité économique du bassin de PONTARLIER dynamisée par l'attractivité de l'emploi en Suisse et commerciale pour les chalands issus de l'autre côté de la frontière. Cette activité économique et commerciale, mais également touristique est à l'origine de la congestion de la R.N 57 en amont et en aval du seul projet d'aménagement. Toutefois, les avantages socio-économiques semblent surévalués.

Il analyse ensuite le projet et émet l'avis de son Association. Le projet diffère peu de celui retenu à l'issue de la concertation préalable. Un giratoire est créé pour desservir le Collège, le giratoire de la Gare est modifié et une voie d'accès supplémentaire est créée au droit du Commissariat de Police. La piste cyclable dans le sens nord/sud n'est plus en site propre. Il observe que la succession des quatre giratoires ne contribue pas à la fluidité du trafic et l'accès au quartier de « Chapelle-Charpillot » n'est pas amélioré. Il juge non indispensable de recréer des stationnements « en épis » au droit du Commissariat mais il constate la coupure de pistes cyclables au droit de certains giratoires alors que la piste cyclable nord/sud s'avère non protégée du flux routier. Le déplacement de commerces (boulangerie) est à prendre en compte de même que l'accessibilité à la Z.A.C des Rosiers. Il considère que l'entrée de ville ne doit pas être que routière mais également paysagère en supprimant les panneaux publicitaires trop visibles.

Le rédacteur constate que l'Autorité environnementale formule de nombreuses recommandations sur les milieux naturels mais également sur les études sommaires des autres modes de transport et les modes actifs.

L'intervenant attendait des statistiques routières, plus récentes (2013) alors que les flux poids lourds sont contradictoires et des études sur la sécurité routière plus présentes notamment sur les itinéraires de shunt. Il estime que les gains de temps engendrés par le projet sont hypothétiques tout comme l'abandon des itinéraires de substitution. Il constate que la desserte ferroviaire est squelettique avec la suppression par la S.N.C.F de liaisons vers BERNE via PONTARLIER et que la Région Bourgogne /Franche-Comté a réduit la desserte T.E.R et assure au minimum les liaisons pour les travailleurs frontaliers vers VALLORBE, celle vers NEUFCHATEL ayant été supprimée. L'infrastructure ferroviaire est en bon état, électrifiée avec des travaux d'accessibilité en gare projetés, la gare routière aménagée et la rénovation des guichets. Le constat d'une

Dossier E 22000007/25 – D.U.P. et déclaration cessibilité pour travaux aménagement R.N. 57 à PONTARLIER (Doubs)
absence de volonté pour développer les transports en commun ferroviaires et routiers et d'un fatalisme de circonstance pour favoriser la voiture individuelle avec un stationnement gratuit pléthorique.

L'Association propose :

- ✓ la redéfinition des pistes cyclables déconnectées de la R N.57 en bordure du Doubs pour le sens nord/sud et flan de colline pour le sens sud/nord,
- ✓ la suppression du stationnement au droit du Commissariat,
- ✓ la révision du plan de circulation de la ville et l'achèvement du schéma directeur « modes doux ». » » »

Observation n°71/R.E.

« « Madame Judith BARON, au long d'un texte explicatif, pense que la seule vraie solution pour diminuer les bouchons et faire face à l'augmentation du trafic est de créer un contournement de PONTARLIER en passant derrière la caserne des Pompiers et une jonction à hauteur d'OYE et PALLET sous tunnel. Ainsi, il sera plus agréable de vivre à PONTARLIER et faire du vélo. Elle constate l'absence d'une « voie verte » de PONTARLIER à La CLUSE et MIJOUX et vers le Lac Saint Point. » » »

Observation n°72/R.E.

« « Madame Gaël FIGUET, communique son extrême surprise quant au choix retenu, elle constate que la solution proposée est dénuée de bon sens.

Elle s'inquiète dans un premier temps sur l'accès des secours avec un terre-plein séparatif et des arbres plantés trop proches de voies de circulation lesquels développent un système racinaires qui déforment les chaussées.

Elle constate dans un deuxième temps que le carrefour giratoire « des Rosiers » pose problème car les usagers ne savent pas un utiliser un rond point à deux voies. Elle observe ce phénomène chaque soir sur le rond point Malraux, il est une cause d'engorgement.

Enfin dans un troisième temps, elle juge que le double carrefour giratoire à l'entrée même de PONTARLIER est le plus gros non sens du projet. Elle compare les difficultés à attendre avec celles du giratoire « du cinéma » ou des « Grands Planchants » ; les véhicules demeurent bloqués dans le giratoire et freinent les usagers qui souhaitent en sortir.

La signataire se réfère au dossier. » » » »

Observation n°73.R.E.

« « Madame Michaël CHENEVEZ pour E.E.L.V s'oppose au projet tel qu'il est présenté dans la version « A' » ; il ne permet pas de répondre aux enjeux vitaux que sont la lutte contre dérèglement climatique, l'amélioration du cadre de vie et la préservation de la biodiversité.

Elle considère que faciliter le déplacement automobile accroît le nombre de voitures individuelles car l'offre crée la demande. Elle propose d'étudier plus sérieusement la mise en place de transports en commun. Le projet retenu ne permet pas d'améliorer la qualité de vie des riverains de la R.N. 57 car il permet la majoration des nuisances sonores et de la pollution de l'air. Elle ajoute que les modes déplacements doux ne sont pas suffisamment développés sur cette proposition alors que la demande est en constante augmentation. Elle juge que la solution retenue ne pourra avoir que des impacts négatifs sur la biodiversité multipliant la collision avec les lynx présents sur ce secteur. » » » »

Observation n°74/R.E.

« « « Monsieur Joël DREZET ne pense pas que la solution proposée apportera le résultat attendu. La sécurité des cyclistes ne sera pas assurée avec la sortie des riverains souhaitant s'insérer dans le flux de la R.N.57. Une solution consisterait à dévier les poids lourds en transit. Il estime que le problème ne sera que déplacé vers le rond-point « des Granges, puis « des Tennis ».

En fait, il observe que le projet n'est qu'un embellissement de l'entrée de PONTARLIER. Le signataire a bien noté que la grande déviation était impossible en raison de son coût. Il s'interroge sur la réalisation d'une petite déviation et précise un linéaire possible. Il rappelle qu'une emprise est toujours réservée pour l'ancienne déviation. » » » »

Observation n°75 /R.E.

« « « Monsieur Gilles FRENOIS expose quelques raisons de la non faisabilité de ce projet :

- ✓ les études de trafic datent d'une dizaine d'années même si on nous affirme qu'elles sont mises à jour régulièrement ; ce projet sera obsolète dès sa mise en service,
- ✓ les habitants des rues de Chènier et Villon seront confrontés à une difficulté d'insertion sur la R.N.57 et ils seront obligés d'attendre sur les pistes cyclable et piétonne,
- ✓ il n'existe aucune sécurisation des « modes doux »,
- ✓ le projet emporte un impact foncier important et engendre une proximité immédiate des voies de mobilité douces avec la sortie de certaines habitations,
- ✓ les ronds-points « de Malraux » et de « la Gare » ainsi que le nouveau au pied du « Chemin du Larmont » poseront problème car ils offrent une arrivée sur deux voies et une sortie sur une seule,
- ✓ le projet engendre une perte d'activité importante à deux commerces à savoir la boulangerie et la station service,
- ✓ l'accès des secours pour les Rues de Chènier et Villon sera retardé en raison de l'obligation d'un détour au rond-point.

Le signataire considère que cette liste n'est pas exhaustive mais qu'elle prouve que le projet n'est pas viable, qu'il coûtera beaucoup d'argent public pour un piètre résultat. Il conclut en estimant que le problème ne se situe pas exclusivement à l'entrée de PONTARLIER mais qu'il s'étend depuis HOUTAUD et DOUBS ; il exige une volonté politique que nous n'avons pas. » » » » »

Observation n°76/R.E.

« « « Madame Pascale DELACROIX demande pourquoi à l'heure du réchauffement climatique et de l'augmentation drastique du prix des carburants continuer « quoi qu'il en coûte » à favoriser encore et encore le flux des véhicules aux prix de 20 millions d'euros pour dix minutes gagnées.

Elle observe que l'accès à la ville de PONTARLIER est compliqué et qu'un contournement ne semble plus possible alors pourquoi ne pas réfléchir à la mise en place de transports collectifs avec des plages horaires nombreuses et régulières.

La signataire estime que le projet néglige encore une fois les cyclistes ; elle demande à quand des voies cyclables dignes de ce nom et véritablement sécurisées.

Elle poursuit en traitant de l'accès au quartier de « la Chapelle-Charpillot » alors que l'on construit sans compter dans les villages du côté des GRANGES NARBOZ. Elle conclut qu'elle a renoncé à emprunter le Pont des GRANGES par mesure de sécurité » » » » »

Observation n°77/R.E.

« « « Monsieur François MASNADA pense très sérieusement que ce projet est une aberration et que l'investissement est exorbitant pour ne rien résoudre. Il propose d'autres alternatives comme le covoiturage, l'aménagement de pistes cyclables ou les transports en commun.

Il juge que ce projet ne va rien résoudre. Il affiche son opposition. » » »

Observation n°78/R.E.

« « « Monsieur Anthony POULAIN titre « agir pour la mobilité sur ce secteur OUI, de cette manière NON ».

Le signataire dans une longue explication analyse les enjeux, l'esprit et la lettre des textes à respecter, le principe Eviter, Réduire, Compenser (E.R.C) et en conclusion, il constate que le Maître d'ouvrage n'indique aucun élément tangible pour démontrer qu'il était inévitable de réaliser ce projet.

Il observe ensuite le coût au kilomètre qu'il compare ensuite à celui d'une autoroute et conclut que chaque minute gagnée représenterait un million d'euros pour la collectivité. Il regrette l'absence d'alternatives et se penche ensuite sur les impacts quant à la faune et la flore ; il note ensuite les effets induits d'un tel projet en matière de trafic.

Il invite enfin à une réflexion plus globale sur la mobilité avec toutes les solutions envisageables d'ailleurs soulevées par l'Autorité environnementale. Il demande au Maître d'ouvrage d'œuvrer avec tous les acteurs de mobilité du bassin franco-suisse afin d'apporter des solutions durables et compatibles avec les enjeux du 21^{ème} siècle. » » » »

Observation n°79/R.E.

Monsieur Joël DREZET estime que le projet ne résout pas le problème et il énumère les sujets d'achoppement :

- ✓ coût pour la ville de PONTARLIER,
- ✓ construction de deux voies d'entrée pour ne disposer que d'une seule voie à partir du rond-point Malraux, source d'engorgement,
- ✓ insécurité pour les cyclistes et les automobilistes débouchant des Rues de Chénier et Villon,
- ✓ interdiction de tourner à gauche,
- ✓ allongement de la distance pour les riverains,
- ✓ succession de ronds-points qui ne fluidifie pas le trafic,
- ✓ perte d'exploitation et réduction des emplois dans les commerces.

Il regrette l'absence de grand contournement et émet des suggestions comme le développement des transports en commun, la déviation des poids lourds, emprunt et aménagement du réseau secondaire. Il s'interroge en conclusion sur le véritable but de ce projet. » » » »

Observation n°80/R.E.

« « « Monsieur Claude MERCIER, élu au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté communique la contribution des Elus « Ecologistes et Solidaires » qui se présente sous la forme d'un texte de 5 pages clôt par un avis défavorable.

La contribution aborde successivement :

Dossier E 22000007/25 – D.U.P. et déclaration cessibilité pour travaux aménagement R.N. 57 à PONTARLIER (Doubs)

- le cadre général, les priorités à retenir et leurs conséquences,
- la situation particulière de la R.N. 57 à PONTARLIER, les enjeux et l'opportunité du projet, les effets de la conjonction de trafics avec leur temporalité,
- les déficiences du projet, la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité environnementale.

Les signataires ne proposent pas de solution (s) alternative (s)

Observation n°81/R.E.

« « Madame Marie GILLIOT considère que le projet d'aménagement n'apportera rien en plus-value, notamment en gain de temps ou d'argent, sans même parler de l'aspect écologique.

Elle ajoute qu'il serait tellement préférable d'investir dans les transports en commun avec création de parkings en gares de PONTARLIER et FRASNE sans omettre des abonnements attractifs. Elle conclut en demandant une vraie volonté et invite à regarder ce qui se fait en Suisse. » » » »

Observation n°82/R.E.

« « Monsieur Jérémy ROTA pour la Société THEVENIN-DUCROT suit attentivement l'évolution de la situation concernant le projet de la R.N 57 et communique en pièce jointe les remarques du Directeur général Monsieur Emmanuel DUCROT.

Le signataire communique sa surprise de constater que sa Société n'est pas considérée comme propriétaire de l'emprise accueillant le garage JUSTO, 18 Avenue de l'Armée de l'Est alors que le terrain appartient en intégralité à la Société.

Il poursuit en précisant que ses doutes relèvent avant tout des questions opérationnelles et qu'il ne dispose pour l'heure que de peu d'informations. Il constate que les travaux s'étalant sur une période 18 mois empêchent l'exploitation ; il serait bon de connaître les mesures prises afin de limiter les pertes.

Il observe que les aménagements proposés semblent occuper une partie de la parcelle, de ce fait la station-service risque de se trouver hors règlement et en difficulté pour accéder à la partie garage. Il aspire à connaître les mesures prises en compensation.

Le signataire souhaite déplacer son activité sur l'emprise de l'ancien « Carrefour Market » et s'était ouvert de cette intention. Il aspire à travailler avec d'autres structures Société « Les Fournils du Haut Doubs ». Enfin et en conclusion, il souhaite connaître la propension du Maître d'ouvrage à l'aider à réaliser ce projet s'il s'avérait nécessaire. » » » »

Observation n°83/R.E.

« « Madame Martine BOBE considère que le montant exorbitant du projet soit plus de 18 millions d'euros H.T valeur 2019 n'est pas raisonnable au vu du temps gagné. Elle rejoint l'avis de l'Autorité environnementale et souscrit à toutes ses recommandations. Elle attire l'attention sur la nécessité de protéger le lynx boréal dont l'implantation se trouve très impactée par la circulation automobile et les chasseurs malveillants. Elle conclut en émettant un avis défavorable. » » » »

Observation n°84/R.E.

« « Monsieur Pierre PECRIAUX se dit surpris que des projets totalement orientés voiture/camion existent encore en 2022. Il observe qu'il convient de gérer des trajets quotidiens en véhicule individuel et le trafic poids lourds. Il propose de développer les transports en commun et le ferroutage. Il constate que ce type de projet engendre des problèmes :

- ✓ pollution de l'air,
- ✓ augmentation des émissions de CO²,
- ✓ destruction d'habitats naturels,
- ✓ disparition de terres agricoles,
- ✓ artificialisation des sols,
- ✓ étalement urbain.

Il conclut en indiquant que tout projet d'élargissement de route est à terme un échec avec un retour rapide des bouchons. » » » »

Observations non retenues parvenues hors délais sur le registre électronique émanant de :

1°)- Madame Nathalie CHABOD parvenue le 31 mars 2022 à 17 heures 53,

2°)- Madame Maryvonne FORNER parvenue le 31 mars 2022 à 23 heures 57.

B)- formulées par correspondance (référéncées *Observation n°./ C*)

Observation n°1/C.

« « « Monsieur Jean-Pierre PECHOUX, au long d'une correspondance de trois pages, relate la problématique du quartier « Chapelle-Charpillot » et formule diverses remarques :

- ✓ l'étude ne s'intéresse que de façon marginale à la Place Saint Claude et elle ignore le pont Saint Claude tout proche,
- ✓ l'essentiel du trafic poids-lourds en circulation dans le quartier émane de l'entreprise « Doubs Recyclage » située Chemin des Carrières avec une accentuation résultant du développement et de la diversification des activités,
- ✓ la voirie cumule plusieurs handicaps structurels, suit une liste non exhaustive,
- ✓ les conducteurs de camions commettent de nombreuses infractions, suit une liste non exhaustive, sous les yeux des habitants mais manifestement pas sous ceux des Autorités,
- ✓ la sécurité et la sérénité nécessaires à la vie d'un quartier résidentiel ne règnent pas.

Le signataire conclut que, à défaut de proposer une meilleure solution à cette entreprise, la modification du tunnel Saint Claude, tout en améliorant la jonction avec la R.N. 57 et le passage sécurisé des piétons et cyclistes, permettrait le passage des poids lourds en évitant un long cheminement dans les rues du quartier. » » »

Observation n°2/C.

« « « Monsieur Paul MARTINET demeurant à PONTARLIER émet un avis négatif car les feux tricolores au dessus de la Rue Montrieux figent la circulation. Il ajoute que, après les travaux, le temps prévu en gain sera divisé par deux alors que le budget du projet se révèle très élevé.

Il considère qu'une piste cyclable en direction du Lac Saint Point suffirait déjà très peu empruntée en raison de la pollution, de la dangerosité, des odeurs et du bruit. Il précise qu'il demeure depuis 1978 en bordure de la R.N 57 et les désagréments seront multipliés avec l'aménagement d'une deuxième voie.

Il demande en cas de réalisation du projet de prévoir un aménagement car une fenêtre à l'angle de sa maison se trouverait à 30 centimètres du trottoir. Il sollicite également un « bateau double » pour l'entrée aux garages et un « bateau » de 5 mètres pour l'accès au parking. Il demande enfin la construction d'un muret tout au long du parking (29 mètres) car il se trouve en contrebas par rapport à la R.N. 57. Il joint 4 photographies. » » »

Observation n°3/C.

« « « Monsieur Jean-Claude OUDET constate que les propositions faites lors d'une réunion en novembre 2018 n'ont pas été examinées. Il comprend que pour des raisons de commodités, de simplification ou tout simplement de pratiques, la « voie verte » soit accolée aux voies de circulation automobile.

Il demande expressément :

- ✓ de mettre fin à cette lamentable expérimentation de feux sous le Pont aux Rosiers,
- ✓ de supprimer les voies douces en bordure de la R.N. et de les installer à partir du parking du carrefour Saint Claude, de suivre le Chemin de la Fauconnière puis le Chemin forestier vers SANDON et ensuite en bordure de la voie ferrée séparée par un grillage avec possibilité de poursuivre vers OYE et PALLET ou La CLUSE et MIJOUX selon la description faite.

Cette formule produirait des économies, un gain de tranquillité et de confort. Il espère que cette proposition sera sinon retenue au moins examinée sérieusement. » » »

Observation n°4/C.

« « « Monsieur Paul MARTINET et Monsieur Pierre MARTINET communiquent leur opposition au projet pour diverses raisons :

- présence de feux tricolores au dessus de la Rue Montrieux qui figent la circulation,
- feu de régulation côté La CLUSE inopérant,
- aberration de prévoir deux files, puis une seule file avec risques d'encombrement de la ville,
- doublement du budget des travaux,
- dépenses énormes pour un résultat faible,
- empreinte écologique désastreuse,
- sécurisation difficile des pistes cyclables.

Ils concluent que la seule solution consiste en un contournement extérieur sans feux, ni ronds points.

Ils demandent instamment si le projet se réalise :

- ✓ la conservation et l'aménagement du droit de passage (photo n°1) de 5 mètres de largeur pour accéder au bâtiment et à la maison (2 appartements) ainsi qu'un « bateau » de 5 mètres pour l'entrée,
- ✓ la conservation d'une bande de terrain de 3 mètres sur le pourtour de son bâtiment (terrain constructible),
- ✓ la réalisation d'un mur sur le pourtour du parking envisagé et non d'une clôture grillagée (photo n°2),
- ✓ la pose de plusieurs poubelles avec le service adéquat (photo n°3),
- ✓ l'obtention d'un rendez-vous sur place avec Monsieur LAMBERT pour traiter des problèmes particuliers et du dénivelé.

Les signataires joignent trois photographies. » » »

Observation n°5/C.

« « Monsieur Louis MAYET s'interroge sur les demandeurs du projet ; en effet, lors des réunions préparatoires, il n'a jamais entendu une personne se prononcer sur ce projet, ni préciser le temps gagné de 14 minutes.

Le signataire, PONTISSALIEN et soucieux des dépenses publiques, juge anormal qu'on occulte la population des Rues François Villon, André de Chénier et 2000 personnes du quartier « La Chapelle-Charpillot ». Il considère que d'autres projets seraient bien venus pour l'utilisation de cette somme comme par exemple, un toboggan pour franchir les voies S.N.C.F au bénéfice des habitants du quartier « Chapelle-Charpillot ».

Observation n°6/C.

Monsieur Alain de BEAUMONT pour l'indivision de BEAUMONT rappelle en propos liminaire la consistance et les attributions de chaque indivisaire. Il demande la surveillance de deux points :

- ✓ le giratoire des Rosiers est prévu avec un diamètre sans doute excessif car il ne desservira pas la zone d'activités, connaîtra une fréquentation modeste, la vitesse sera réduite et qu'enfin ce rond-point s'ajoutera à d'autres. Par ailleurs, ce rond-point fortement décalé vers l'ouest empiète largement sur le domaine SANDON (545 m²) alors qu'il pourrait être utilement décalé vers l'Est et le Sud,
- ✓ la sortie du domaine sur la R.N. 57 nécessite un nouveau profilage en rehaussement du chemin afin de le rendre plat ou à faible pente afin de faciliter la sortie. Il convient également de remettre en forme le portail pour le rendre compatible avec la nouvelle limite. Il ajoute que la pose d'un « bateau » devra éviter l'écoulement des eaux vers le chemin et le pont sur le Doubs.

Le signataire conclut en précisant que ces points ont été soumis à Madame VERCEZ, architecte des bâtiments de France qui apporte toute son attention. Il ajoute que le bilan coûts/avantages déjà très fragile sur le papier risque de se révéler négatif à la suite. » » »

Observation n°7/C.

« « Monsieur le propriétaire du garage Justo BARRERAS présente son entreprise qui fonctionne avec un effectif de 6 salariés et qui se livre à deux activités : station-service et réparation automobile.

Le signataire ne détient aucune information sur son devenir sachant que le projet condamne les deux activités irrémédiablement selon les ouïes-dire. Il aimerait pouvoir expliquer à ses personnels ce qu'il adviendra de leur emploi. » » »

Observation n°8/C.

« « Le Comité de quartier « Chapelle-Charpillot » réitère les doléances émises par Monsieur Jean-Marc PECHOUX dans la correspondance traitée supra sous le n°1/C. Le texte traite également de la situation géographique, et économique, des difficultés quotidiennes rencontrées, des aspirations des résidents et des solutions souhaitables et souhaitées. » » »

Observation n°9/C.

« « Monsieur Eric PERNIN, directeur d'agence NEXITY, intervient pour les occupants de la Résidence « Christine » dont il est syndic. Il émet une série de doléances :

Dossier E 22000007/25 – D.U.P. et déclaration cessibilité pour travaux aménagement R.N. 57 à PONTARLIER (Doubs)

- ✓ le terre-plein central empêchera les copropriétaires de traverser la route et les obligera à rejoindre un rond-point : ils demandent un accès direct au rond-point via la réalisation d'un chemin en bordure du Doubs,
- ✓ le projet entraîne la suppression de quatre places de parking, les copropriétaires sollicitent le rétablissement de ces emplacements sur le terrain communal en bordure du Doubs,
- ✓ les copropriétaires demandent que le mur de soutènement relève entièrement de la propriété de l'Etat,
- ✓ la copropriété subit une dévalorisation par le rapprochement de la route des façades et à ce titre, les copropriétaires attendent une compensation financière ; les occupants souhaitent que dans l'acte de vente du terrain exproprié, il soit mentionné que le terrain acquit ne soit utilisé que pour l'élargissement de la route à l'exclusion de tout autre usage (panneaux publicitaires notamment),
- ✓ les copropriétaires demandent des éclaircissements sur l'accès à la résidence avec un profil de pente maintenu,
- ✓ les copropriétaires demandent enfin que le passage « piétons » pour traverser la route pour accès à la boulangerie soit maintenu.

Observation n°10/C.

« « « L'Association Selle Vous Plait Vélo PONTARLIER » transmet une correspondance identique à celle déposée sur le registre dématérialisé et enregistrée sous le n°47/R.E. » » » » »

Observation n°11/C.

« « « La Société d'Avocats « Inter- Barreaux d'Avocats » sous la signature de Madame Elisabeth BROCARD dépose une requête de 6 pages identique à celle déposée sur le registre dématérialisé et enregistrée sous le n°56/R.E. » » » » »

Observation n°12/C.

« « « Monsieur Jacques MESNIER attire l'attention sur les répercussions de l'aménagement de la R.N.57 sur sa propriété cadastrée section A n°653 et 654 affectée à usage d'habitation, à usage locatif (4 studios meublés et 1 F2) et à usage commercial (commerce d'antiquités).

Il précise que, pour améliorer l'esthétisme il a aménagé devant la maison un espace pavé en partie sur son terrain et en partie sur le domaine public qui permet le stationnement de 20 véhicules (2 véhicules personnels, 6 véhicules pour locataires et 2 véhicules pour la clientèle).

Il demande instamment que soit examiné l'aménagement de stationnements à proximité immédiate et de part et d'autre de sa propriété et en bordure de la R.N. en face de sa propriété sur un terrain enherbé devant COFRECO.

Il souhaite que les aménagements proposés, notamment dans la transition espace public/espace privé respectent l'esthétisme de l'ensemble. Il joint trois agrandissements de cartes postales représentant la maison aux environs des années 1900. » » » » »

Observation n°13/C.

« « « Les membres de la famille MAIRE, 1 Rue de la Fauconnière à PONTARLIER, au long d'un document de 5 pages, indiquent que leur propriété se situe en léger retrait de la rocade Georges POMPIDOU à quelques dizaines de mètres de son intersection avec la Rue Montrieux. Ils précisent que leurs observations et suggestions portent exclusivement sur le « traitement » du carrefour susvisé actuellement régi par une signalisation lumineuse tricolore. Ils ajoutent que leur contribution intègre désormais et largement celles formulées lors de la réunion publique du 12 novembre 2018. Elles ont été ensuite complétées et consignées par l'Association « Charpillot-Chapelle » dans un document daté du 16 novembre 2018 et diffusé à l'ensemble des Autorités administratives ainsi qu'à tous les Elus concernés.

Les Membres de la famille MAIRE rappellent :

- ✓ que le quartier « Chapelle Charpillot » compte environ 2000 habitants soit 12% de la ville,
- ✓ que ce quartier sera le seul de la ville à être desservi dans des conditions contraintes, dégradées voire même dangereuses,
- ✓ que le projet propose pour le carrefour Montrieux/rocade Georges POMPIDOU une focale restreinte,
- ✓ que le projet traduit un entêtement regrettable, une méconnaissance préjudiciable des réalités du terrain et surtout un risque majeur d'aboutir à une réalisation étriquée,
- ✓ que les Services de l'Etat et décideurs ont fait montre d'un pragmatisme et d'une perception globale des difficultés pour amender sensiblement le carrefour rocade Georges POMPIDOU/ Avenue de l'Armée de l'Est en intégrant la route du Larmont et la desserte du Collège André MALRAUX alors qu'ils ne déploient pas les mêmes qualités et volontés pour traiter le carrefour rocade Georges POMPIDOU/rue Montrieux en intégrant la problématique du franchissement sous le pont ferroviaire Saint Claude.

Les signataires ajoutent que l'Association « Chapelle-Charpillot » a proposé diverses mesures qui relevaient de la compétence principale sinon exclusive de Monsieur le Maire. Ils listent diverses suggestions notamment la suppression des feux tricolores, l'instauration d'une zone « 30 », la création d'un cheminement sécurisé « piétons » et « cyclistes », la possibilité de reconstruire le pont ferroviaire ancien vieillissant à double tablier dans le respect des normes de sécurité, de gabarit et d'accessibilité. » » » »

Observation n°14/C

Monsieur Emmanuel DUCROT, directeur général de la Société THEVENIN-DUCROT, adresse une correspondance datée du 27 mars 2022 sous plis recommandé enregistré le 31 mars 2022 à ARCON. Ce courrier correspond en tous points à la pièce jointe de l'observation n°84/R.E formulée par Monsieur Julien RORA sur le registre électronique.

Le signataire communique sa surprise de ne pas être considéré comme propriétaire de la parcelle accueillant la station-service et boutique ainsi que les garages abritant le garage JUSTO. Il demande la prise en compte de cette remarque. Il émet ensuite des inquiétudes opérationnelles car il ne dispose que peu d'informations. Il souhaite connaître les mesures prises durant les travaux afin d'assurer la poursuite de l'activité commerciale et compenser les pertes d'exploitation. Il redoute ensuite que le terrain prélevé place la station-service hors réglementation.

Il souhaite déplacer son activité en raison des inconvénients attendus et s'est ouvert de cette question à la Mairie de PONTARLIER et à la DREAL. L'emprise de l'ex-carrefour Market semble cohérent et il serait disposé à déplacer son activité en ce lieu conjointement avec la Société Les Fournils du haut Doubs ».

Il conclut en invitant le Maître d'ouvrage à lui communiquer sa propension à l'aider à réaliser un tel projet. » » » »

C)- rédigées sur le registre d'enquête à PONTARLIER (références *Observation n°.../P*.)

Observation n°1/P.

« « « Une personne anonyme pose diverses questions sur l'accès à la rue de Chènier depuis le chemin du Larmont à vélo, un besoin de clarification des pistes cyclables, le devenir de la partie supérieure de l'ancien « Carrefour Market », les modalités d'exécution des travaux, la réalisation d'un bassin de décantation à l'Est du parking de l'ancien « Carrefour Market », l'îlot à l'entrée de la rue de Chènier, les causes d'une augmentation du bruit Chemin du Larmont. » » » »

Observation n°2/P.

« « « Monsieur Christian TYRODE, juge le coût des travaux et les impacts sur les riverains en totale incohérence avec l'objectif. Il propose des solutions de transports en commun et un partenariat avec les entreprises. Il considère que les dépenses pour les routes doivent être affectées en priorité à la sécurité. Il cite plusieurs exemples. » » »

Observation n°3/P.

« « « Madame Catherine BESSOUKET-GRIFFON estime que deux chiffres suffisent à expliquer le projet à savoir le coût de 18 millions d'euros et le temps gagné 14 minutes. Elle juge ce projet d'un autre temps ; elle énumère diverses solutions comme l'encouragement au covoiturage, le développement des transports en commun et la promotion des « modes doux ».

Elle conclut en s'interrogeant comment est effectué le calcul pour découvrir des gains « socio-économiques » à hauteur de 207 millions. » » »

Observation n°4/P.

« « « Madame Myriam CUINET et Madame Cécile HOUDELOT en leur qualité de citoyennes s'interrogent sur le projet qu'elles jugent aberrant en raison du coût et du temps gagné. Elles demandent que l'on se penche sur la protection de la faune et de la flore. Elles proposent une politique de développement des transports en commun, du covoiturage et des « modes doux ». » » »

Observation n°5/P.

« « « Madame Nadine et Monsieur Thierry RENAULT, demeurant Rue de Chènier constatent qu'une surface de 176 M² soit le tiers de leur terrain est prélevée. Ils ignorent ce qu'il en est de la finalité des travaux, demandent à être plus informés et regrettent que Monsieur le Maire ne vienne pas les rencontrer. » » » »

Observation n°6/P.

« « « Madame Nathalie COMASTU considère le coût du projet important et sans doute sous-estimé. Elle exerce la profession d'infirmière et privilégie le covoiturage dès que possible. Elle constate que les parkings de covoiturage sont négligés, non éclairés et non déneigés. Elle observe que le développement des transports collectifs est absent et préconise un réel partenariat avec la Suisse. Elle considère l'aménagement routier nécessaire mais il n'y a pas que les travailleurs frontaliers. Elle demande la mise en place d'une réelle politique d'urbanisme. » » »

Observation n°7/P.

« « « Madame Marie... LEQUIEN s'interroge sur divers points notamment la certitude d'un gain de temps, le développement des pistes cyclables, les impacts environnementaux. Il lui apparaît que la variante « C » empruntait une zone peu urbanisée. Elle s'inquiète également sur les difficultés de déplacement durant les travaux. » » »

Observation n°8/P

« « « Monsieur Gilles VUILLE entend des projets de contournement depuis la nuit des temps et il pense qu'il ne verra pas un aboutissement efficace de toutes ces tergiversations. Il ajoute que l'épisode du « Pont des Rosiers » est l'exemple à ne pas faire (feu de régulation).

Il propose deux solutions soit le maintien de la situation actuelle avec les inconvénients soit la réalisation d'un réel contournement. » » »

Observation n°9/P.

« « Madame Thérèse et Monsieur Gaston JOUFFROY ne sont pas favorables à la dépense d'une telle somme pour gagner une dizaine de minutes alors qu'il convient de protéger la nature et l'environnement. Ils ajoutent qu'il existe d'autres propositions comme le développement des transports collectifs ; les sommes économisées pourraient être affectées à d'autres chapitres (rénovation thermique de maisons et des bâtiments de la ville. » » »

D)- rédigées sur le registre d'enquête publique à La CLUSE et MIJOUX (références (Observation n°.../ C et M)

Observation n°1/C et M.

« « Monsieur et Madame Gérard DUBOZ demeurant 6 lieu-dit « les Rosiers » sont favorables à l'aménagement de la R.N. 57. » » »

Observation n°2/C et M.

« « Madame Georgette et Monsieur Alain FAIVRE-HUGUENIN dont la maison doit être détruite considèrent que ce projet est très bien notamment pour les frontaliers placés dans des « bouchons » journaliers mais également pour les habitants.

Ils sont favorables à l'aménagement. » » »

Observation n°3/C et M.

« « Monsieur Henri PASTEUR considère que le projet ne sert pas à grand-chose, repousse le problème un peu plus loin et qu'il s'agit « d'argent foutu en l'air ». Il estime qu'il eut été préférable d'élargir sur l'autre côté afin de disposer d'une largeur plus confortable. Il n'est pas favorable à cet aménagement qui allonge les déplacements et s'interroge sur l'entretien à venir. » » »

Observation n°4/C et M.

« « Monsieur Hervé CASTIGLIONI explique que, après le feu intelligent qui n'a jamais fonctionné, on projette des travaux qui ne serviront pas à grand-chose. La traversée de La CLUSE et MIJOUX restera dangereuse, les bouchons existeront à PONTARLIER et c'est de l'argent public mal placé. » » »

Observation n°5/C et M.

« « Madame Mireille CASTIGLIONI constate une énième dépense d'argent qui ne servira à rien. Elle se dit adepte du vélo et elle estime que, comme d'habitude, rien ne se fait pour prendre soin de notre planète. » » » »

Observation n°6/C et M.

« « Monsieur AYMONIN, demeurant 1 Moulin Mauguin souhaite être contacté au sujet de sa haie en bordure de la R.N. 57 pour savoir si elle se trouve sur l'emprise des travaux. » » »

Observation n°7/C et M.

« « « Les copropriétaires du 33 Avenue de l'Armée de l'Est jugent l'étude non aboutie et non figée. Le projet ne solutionnera pas les problèmes de fluidité du trafic mais apportera des contraintes pour les riverains. Ils demandent que soient revus :

- ✓ l'entrée de PONTARLIER,
- ✓ le carrefour Saint Claude, avec le pont et les feux,
- ✓ le carrefour de la Gare,
- ✓ les voies de circulation entrée /sortie desservant le centre de PONTARLIER.

Ils observent que les ronds-points des GRANGES-NARBOZ et des Tennis sont porteurs de bouchons et d'étranglements. Ils considèrent que l'étude budgétaire non détaillée de 20 millions d'euros pour gagner 14 minutes est irraisonnable et peu sérieuse.

Ils concluent en soulignant que cet avant-projet ne semble pas recueillir l'agrément de tout le monde et qu'un réel contournement serait plus approprié et plus fonctionnel Il éviterait les points de ralentissements, les contraintes et les expropriations ». » » » »

Observation n°8/C et M.

« « « Madame Marie FLECHOT constate qu'il n'a été tenu compte d'aucune remarque relative à l'accès au Collège Malraux (descente du Larmont, circulation des bus, voies piétonne et cycle). La réalisation de deux ronds-points est une aberration car source d'accidents pour les deux roues.

La signataire adhère à la fluidité mais la sécurité des abords de la R.N 57 est plus importante. » » »

Observation n°9/C et M.

« « « Madame Sarah RENAUD et Monsieur François D'HOUTAUD formulent diverses recommandations et suggestions :

- ✓ vigilance dans l'emploi de matériels à vibrations (maison sans fondations en pierres empilées avec risque de fissurations et effondrements),
- ✓ limitation de la vitesse à 50 km/h au lieu de 70 km/h actuellement,
- ✓ préconisation d'un revêtement spécial anti bruit,
- ✓ récupération des eaux de pluie sans surélévation de la chaussée aux entrées des propriétés,
- ✓ aménagement de passages « piétons »,
- ✓ installation de radars de vitesse,
- ✓ réalisation de murs anti-bruits,
- ✓ souhait d'une contre allée apaisée pour les riverains,
- ✓ prise en compte de la qualité de vie des habitants.

Observation n°10/C et M

« « « Sylvie DOS SANTOS, représentante des parents d'élèves du Collège Malraux constate que le projet ne mentionne pas la desserte du Collège et l'ajout d'un deuxième rond-point ne sécurise pas les enfants notamment ceux qui utilisent le vélo.

Elle redoute que les travaux augmentent les bouchons et que la route du Larmont soit davantage utilisée ; il conviendra alors de prendre des mesures efficaces de sécurité à l'adresse des cyclistes et piétons. Elle regrette réellement que l'organisation des flux de bus ne soit pas prise en compte dans ce projet et menée conjointement à l'aménagement de la R.N. » » »

Analyse thématique des observations.

Nous avons disséqué chacune des contributions afin de déceler le ou les problème (s) abordé (s) afin de tenter une classification des sujets d'achoppement.

1°)- Bilan coût/ minutes gagnées.

Le dossier précise le coût du projet (14,1 millions d'euros) ainsi que, selon une modélisation le nombre de minutes gagnées (14,5 minutes) sur le trajet de la « La Gauffre » au giratoire « Louis Pergaud ». Ce rapport de coût/bénéfice suscite de nombreuses réactions (44) au motif d'un impact élevé sur les finances publiques pour un gain de temps jugé faible et surtout aléatoire. En effet, de nombreux intervenants considèrent que l'amélioration attendue par le doublement de l'itinéraire « Les Rosiers/ giratoire Malraux » sera perdue ensuite. Ils doutent des bienfaits d'une modification du cycle de fonctionnement des feux tricolores de la Place Saint-Claude échaudés à ce sujet par l'échec du résultat du feu de régulation placé à l'intersection R.N 57/R.D. 437 au lieu-dit « Les Rosiers ».

Certains contributeurs qui ne demeurent pas exclusivement au quartier « Chapelle-Charpillot » proposent des solutions comme la :

- ✓ réalisation d'un passage inférieur S.N.C.F à double sens,
- ✓ construction d'un passage supérieur (passerelle) ou inférieur (tunnel) affecté aux piétons avec une réservation du passage existant aux automobiles,
- ✓ aménagement d'un giratoire Place de la Fauconnière,
- ✓ installation d'un seul feu clignotant ou de feux tricolores pilotés par des capteurs,
- ✓ révision du plan de circulation Rue Montrieux, Rue du Stand.

2°)- Enclavement du Quartier « Chapelle/Charpillot ».

Les habitants de ce quartier et des abords se sont mobilisés et sont intervenus à 25 reprises pour expliciter leurs doléances notamment la déficience du franchissement de la voie ferrée tant sous le Pont Saint Claude que sur celui des Granges. Ils estiment que l'accès à la R.N. 57 constitue un élément du projet et s'indignent que le dossier ignore leurs difficultés actuelles. Ils ressentent un sentiment d'oubli et demandent que les Autorités à tous les niveaux manifestent davantage d'écoute et déploient des efforts plus conséquents pour traiter ce problème. Ils proposent des solutions, sans doute onéreuses en raison de la consistance des travaux à envisager ; elles nécessitent l'implication de plusieurs niveaux à priori Etat, Région, Municipalité locale et S.N.C.F.

3°)- Places de stationnement et accès à la R.N. 57.

Ce sujet est abordé à 19 reprises par des propriétaires riverains, propriétaires individuels et copropriétés, mais également par des commerçants (magasin d'antiquités, cellules commerciales, station-service et garage automobile, boulangerie-pâtisserie). Cette question mérite une attention toute particulière car elle est susceptible de compromettre l'accès aux habitations et commerces mais également la fluidité et la sécurité du trafic). Les intervenants attendent légitimement des réponses à leurs préoccupations et à leurs propositions.

Certains résidents du secteur, notamment Chemin du Larmont, Rues André de Chénier et François Villon, redoutent des difficultés pour s'insérer sur la R.N. 57 ; ils soulignent le danger de sectionner une voie cyclable et parfois d'être contraints d'attendre sur cet espace ouvert à la publique.

4°)- Promotion des modes doux, du covoiturage et des transports collectifs.

L'enquête publique traduit un engouement sans doute sincère aux modes doux, covoiturage et transports collectifs. Les intervenants nombreux considèrent que l'utilisation de ces possibilités de déplacement réduirait considérablement la charge de la R.N. 57 et serait bénéfique pour l'environnement en général. Ils constatent et regrettent une absence de volonté politique et d'actes concrets pour faciliter le développement. Ainsi ils :

- ils dénoncent des pistes cyclables et voies piétons juxtaposées à la circulation automobile source d'atteintes à la sécurité, à la santé et à la quiétude. Ils proposent l'utilisation et l'aménagement du Chemin de la Fauconnière dans le sens nord/sud (jonction avec Lac Saint-Point), et une opération identique entre le Collège Malraux et le village de La CLUSE et MIJOUX avec recours à une piste forestière en retrait. Ils aspirent à l'élaboration d'un schéma intercommunal des voies douces.
- ils soulignent le peu d'encouragement au covoiturage avec de trop rares emplacements réservés à cet effet mais aussi et surtout des aires de stationnement mal entretenues, non éclairées et non déneigées,
- ils rappellent l'existence de voies ferrées électrifiées en service vers les bassins d'emplois en Suisse. Ils regrettent fortement l'insuffisance de coopération entre les Autorités organisatrices des transports en France et les correspondants en Suisse.

L'écoute d'intervenants non systématiquement opposés au projet d'ailleurs, traduit une réelle amertume, pour ne pas dire une colère rentrée en raison de l'atonie à l'heure des encombrements et des dangers de la route, de la hausse des carburants et de l'obligation absolue d'œuvrer pour la protection de la planète.

5°)- Incidences sur l'environnement.

Le texte de quelques observations cite les incidences sur l'environnement en général et se soucie en particulier de la protection de flore et de la faune (notamment du lynx boréal), de l'artificialisation des sols ou encore de la qualité de l'air.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

En conséquence, et conformément à l'article R 123-18 du Code de l'environnement, nous prions Monsieur le Directeur de la D.R.E.A.L porteur du projet ou son représentant, de bien vouloir nous adresser un mémoire en réponse aux observations formulées.

Le présent procès-verbal étant remis en mains propres accompagné d'une copie intégrale des observations et de leurs pièces jointes le 8 avril 2022, le document sollicité devra nous parvenir dans un délai maximal de 15 jours soit avant le 23 avril 2022.

Fait et clos le 8 avril 2022.
Gabriel LAITHIER,
Commissaire enquêteur désigné.

Remis le : _____ 2022

A Monsieur :

signature.

